

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
COMITE DE POLE
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28

Date de convocation 11 février 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 19 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février à vingt heures trente, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, président.

Présents : **Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Murielle GRIFFOUL-COLLOT, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Pascal PLUMET, Claude RICHARD, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER.**

Excusés : **Jocelyne CAREL** remplacée par **Francine GARNIER**, **Jacques LAMBLIN** remplacé par **Sabrina VAUDEVILLE, Laure VOURION.**

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie, excusée, M. RICHARD Claude et M. BOURDON Didier, présents

Monsieur Maurice HERIAT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 7 - Plateforme Locale de Rénovation Energique : MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA RENOVATION THERMIQUE N° de délibération : 2021_007

Le 30 mai 2018, le comité de Pole adoptait le principe et les conditions d'un règlement d'attribution des aides à la Rénovation Thermique (DART).

Ce fonds d'aides à la rénovation s'inscrit pleinement dans la démarche menée par la Plateforme de Rénovation énergétique et vise à conforter la sensibilisation, l'incitation et l'accompagnement des particuliers. L'objectif est de favoriser le passage à l'acte des ménages ayant bénéficié d'un audit énergétique et obtenu : le Pass'Eco Energie.

Le contenu du règlement est articulé autour des points et des enjeux suivants :

- Aider tous les publics (propriétaires occupants et bailleurs) quel que soit leur revenu fiscal de référence qui bénéficie d'un accompagnement de la Plateforme,
- Provoquer un effet levier pour contribuer à la massification de la rénovation et ainsi au développement de l'activité économique des professionnels du bâtiment,
- Les aides sont réparties sur chaque intercommunalité en fonction du nombre de ménages respectifs.
- Les conditions d'éligibilité, les modalités et les montants des aides sont détaillés dans le règlement ci-annexé.

Le contexte de pandémie a ralenti l'activité des projets de rénovation depuis Mars 2020. L'évolution du contexte restant encore très incertaine, Il est donc proposé de redéfinir la durée de validité du dispositif "jusqu'à épuisement de l'enveloppe".

Délibération

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du bureau, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

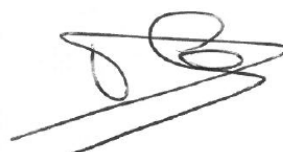
- **VALIDE** la modification du règlement du dispositif d'aides à la rénovation Thermique adossé au service de la Plateforme Locale de la Rénovation Energétique,
- **APPROUVE** le projet de règlement ci-joint,

- **AUTORISE** le Président à signer le règlement d'attribution des aides du dispositif d'aide à la rénovation Thermique,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du règlement et aux versements des aides,
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au Budget principal 2021 et suivants

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le président, Philippe DANIEL



Philippe DANIEL
2021.02.22 08:55:05 +0100
Ref:20210219_095602_1-1-O
Signature numérique
Président du PÉTR du Pays du
Lunévillois

Philippe DANIEL